



Place de la Mairie
91190 Saint Aubin
Tél : 01 69 41 09 15

Département de l'Essonne

Commune de Saint Aubin

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

3

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Dossier approuvé en conseil municipal
du 30 janvier 2018



SIAM -
Urbanisme
6 bd du général Leclerc
91470 LIMOURS EN
HUREPOIX
www.siamurba.fr



1 mail de la Papoterie
37170 CHAMBRAY LES TOURS

SOMMAIRE

OAP n°1 : La Commanderie

OAP n°2 : La ZAC de Moulon

OAP n°1 :

La Commanderie

Au cœur du village, ce vaste ensemble offre un potentiel d'urbanisation à optimiser. Ces terrains doivent permettre de répondre en partie aux besoins en logements à l'horizon 2030.

L'occupation actuelle du site d'études est mixte, composée :

- de constructions à vocation agricole, notamment un manège équestre que la Municipalité souhaite préserver dans le cadre de l'aménagement de la zone, ainsi qu'un hangar.
- de constructions à vocation économique en entrée du site,
- de constructions à vocation d'habitat : une construction individuelle sur la partie Nord de la zone et des logements collectifs en continuité du hangar agricole donnant sur la rue de la Commanderie,
- de divers espaces paysagers : jardins arborés et engazonnés, un potager, mare.
- d'espaces libres, dédiés aux stationnements de véhicule et de stockage de matériaux.

Localisation du site d'études

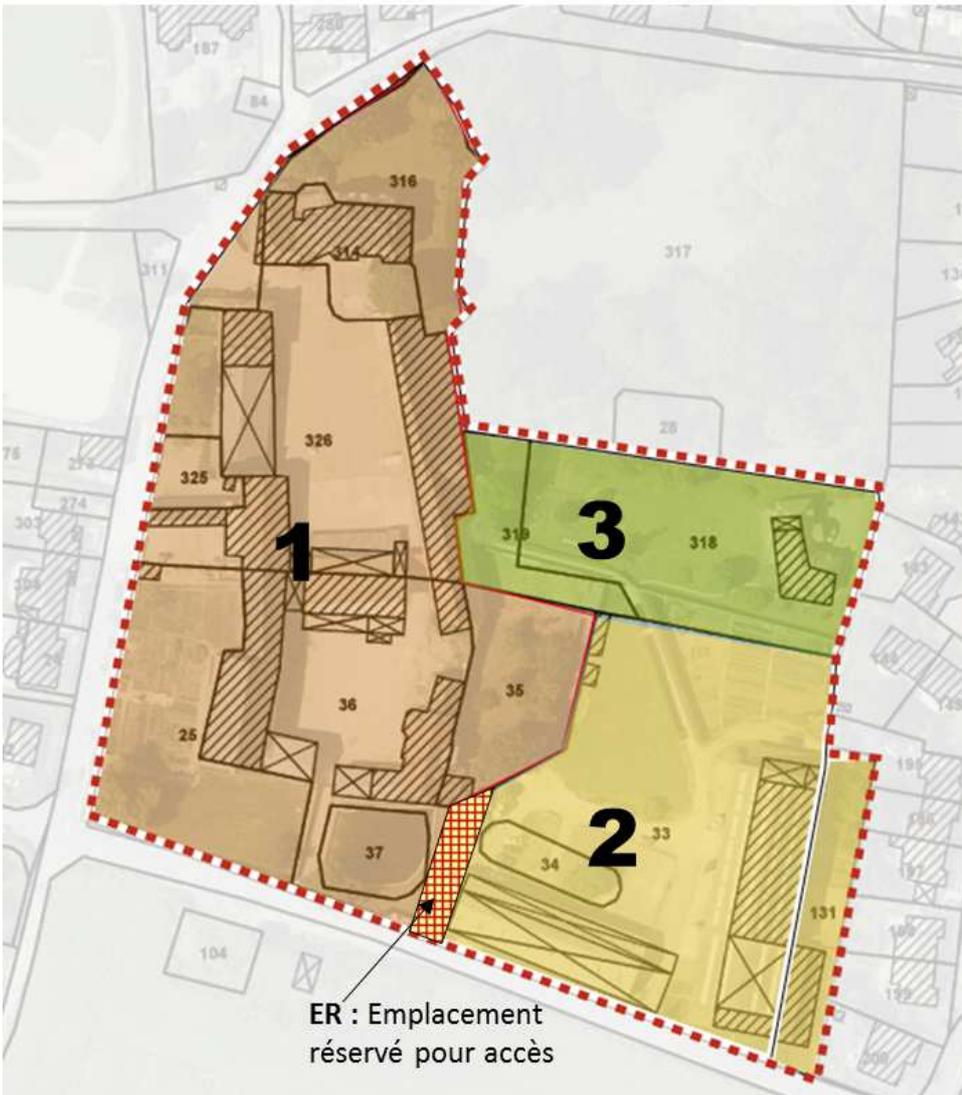


Périmètre de l'OAP

L'aménagement de ce vaste ensemble au cœur de la zone urbaine de Saint-Aubin doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble, garantissant la préservation du cadre de vie et de la qualité du cœur de village tout en assurant un développement urbain cohérent avec les objectifs définis dans le PADD.

C'est pourquoi, le développement de ce secteur doit être mené dans le cadre d'une opération cohérente et maîtrisée. Ainsi sont définis un certain nombre d'objectifs et de principes à respecter pour la réalisation de cette opération :

Périmètres et programmes

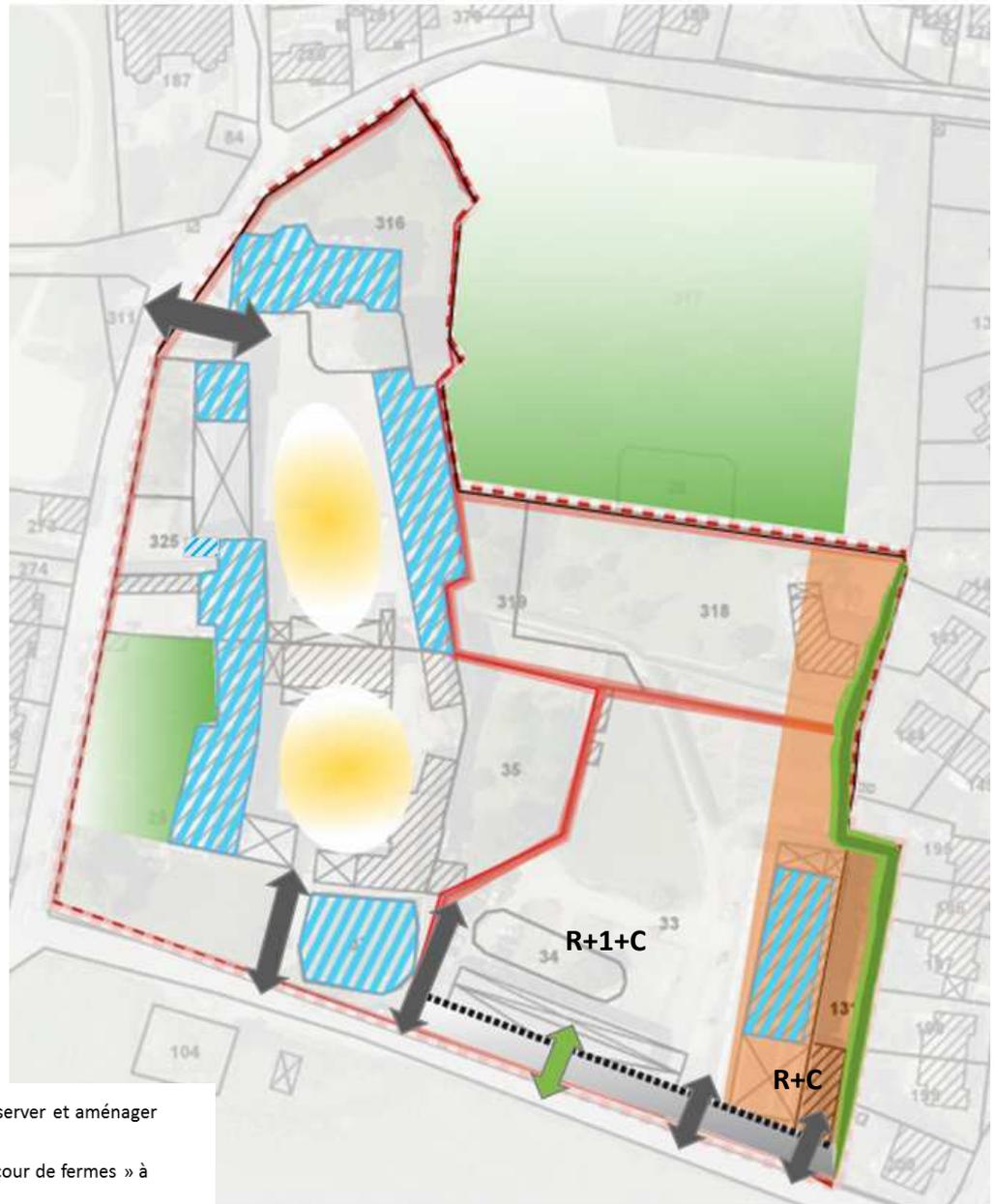


Le périmètre d'ensemble de l'OAP est divisé en 3 secteurs aux caractéristiques et programmes différents :

- **Secteur 1** : il correspond à la partie historique comportant de nombreux bâtiments de patrimoine à préserver, impliquant un développement contraint et maîtrisé en harmonie avec l'existant.
- **Secteur 2** : il est constitué d'espaces libres et sous-occupés associés à un hangar qui ne présente aucun intérêt particulier. Ce secteur doit pouvoir faire l'objet d'un aménagement et accueillir 30 logements maximum, dont 20% de logements locatifs sociaux.
- **Secteur 3** : ce secteur en cœur d'îlot est constitué d'habitat existant et de jardins. il pourra accueillir 5 logements supplémentaires afin de préserver des espaces verts dans cet ensemble.

Sur ces secteurs, les nouveaux bâtiments doivent s'harmoniser avec les volumes des bâtiments existants à conserver identifiés (page suivante).

Les principes d'aménagement



-  Bâtiments remarquables à conserver et aménager
 -  Principes et organisation en « cour de fermes » à préserver
 -  Espaces verts à préserver
 -  Recul obligatoire par rapport à la voie pour aménager les accès et assurer la sécurité sur l'espace public + Obligations de ruptures de façades
 -  Transition paysagère (plantations, haies) à prévoir
 -  Transition urbaine (hauteurs limitées à R+C)
- Principes d'accès possibles ou existants pour :
-  - les véhicules
 -  - les piétons

Ce recul sera d'au moins 5 m depuis la limite de propriété, le long de la rue de la Commanderie. Il sera végétalisé

OAP n°2 :

La ZAC de Moulon

L'OBJET ET LA PORTEE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LA COMPLEMENTARITE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DU REGLEMENT

Les orientations définissent les principes d'aménagement ainsi que l'organisation urbaine retenus.

La règle d'urbanisme définit le cadre dans lequel les constructions doivent s'inscrire et être conçues.

Les opérations d'aménagement et de construction doivent être réalisées en compatibilité avec les orientations d'aménagement et en conformité au règlement du PLU.

Le contenu des orientations d'aménagement et celui du règlement s'appliquent concomitamment à toute demande de permis de construire ou d'aménager, ils sont donc complémentaires.

Les orientations d'aménagement peuvent préciser les conditions d'application d'une disposition réglementaire, le règlement peut encadrer l'application d'une orientation d'aménagement.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE MOULON CONCERNE TROIS COMMUNES

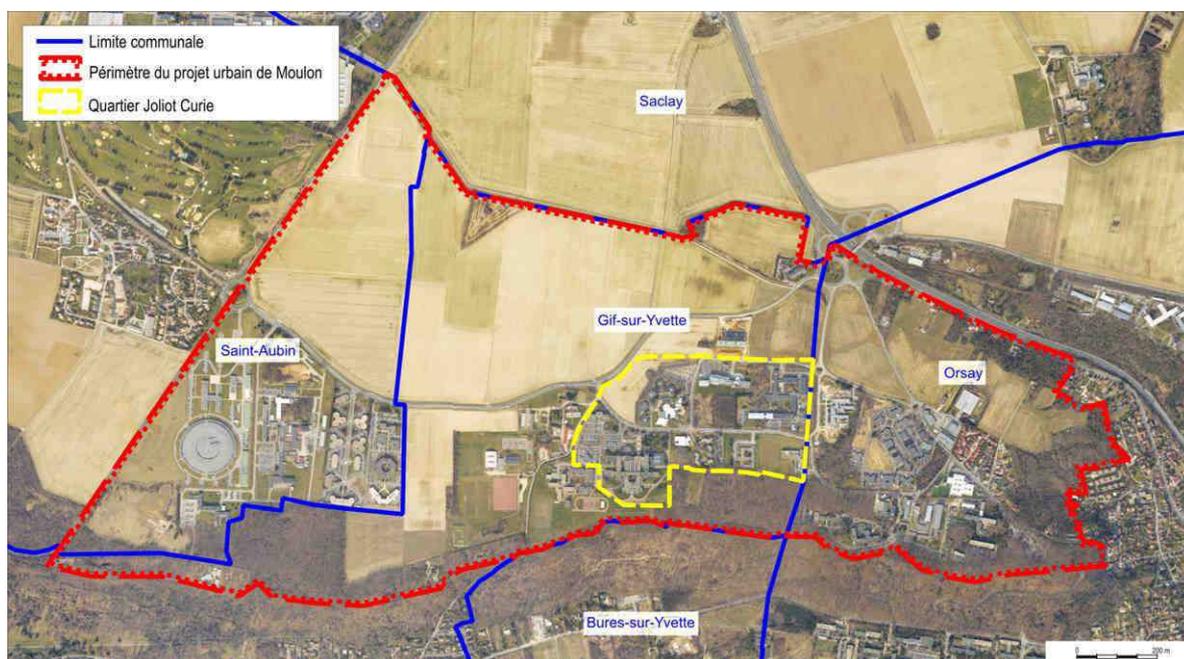
Le projet d'aménagement de Moulon concerne trois communes, sur une partie de leur territoire :

- la commune de Gif-sur-Yvette ;
- la commune d'Orsay ;
- la commune de Saint-Aubin.

Les orientations d'aménagement sont définies à l'échelle du projet d'aménagement de Moulon afin d'une part de l'apprécier dans son ensemble et, d'autre part d'harmoniser les dispositions des PLU des trois communes sur le Moulon.

Toutefois, les PLU sont modifiés pour chaque commune uniquement sur la partie du territoire concernée par le projet. Afin de mieux apprécier les orientations d'aménagement applicables à chaque commune, les limites communales apparaissent sur les schémas d'orientation et le schéma de synthèse est exprimé pour chaque commune (dernier chapitre).

Sur le territoire de Gif-sur-Yvette, un zoom particulier est réalisé sur le quartier Joliot Curie afin de prendre en compte les orientations d'aménagement retenues dans le cadre de la procédure de révision simplifiée mise en oeuvre en 2013.



LES INCIDENCES SUR LES PLU DES TROIS COMMUNES

La définition de ces nouvelles orientations d'aménagement engendre la mise en compatibilité des orientations d'aménagement définies dans les trois dossiers de PLU des communes concernées :

- pour la commune de Saint-Aubin : est intégrée dans la pièce n° 4 du PLU, approuvé le 22 décembre 2007, modifié et mis en compatibilité, les « orientations particulières d'aménagement » une nouvelle orientation concernant le projet d'aménagement de Moulon ;
- pour la commune de Gif-sur-Yvette : les orientations d'aménagement relatives au plateau de Moulon et au quartier Joliot Curie, figurant dans la pièce n° 3 du PLU, approuvé en mai 2007 et modifié en juin 2010, ayant fait l'objet d'une révision simplifiée en 2013, sont :
 - pour les orientations générales concernant le plateau de Moulon (orientation n°8), remplacées par celles contenues dans le présent document ;
 - pour les orientations concernant le quartier Joliot Curie (orientation n°9) mises en cohérence avec le projet d'aménagement de Moulon, reprises intégralement dans le présent document ;
- pour la commune d'Orsay : est intégrée, dans la pièce n° 4 du PLU, approuvé en novembre 2010 et dont la modification n°2 a été approuvée par une délibération en date du 14 Novembre 2012, les «orientations particulières d'aménagement », une nouvelle orientation concernant le projet d'aménagement du plateau de Moulon.

LES ORIENTATIONS A L'ECHELLE DU SITE DE MOULON

LES ORIENTATIONS GENERALES

Les orientations générales pour le projet d'aménagement de Moulon sont les suivantes :

- créer des quartiers ouverts aux usages mixtes, susceptibles de favoriser les rencontres et constituer des lieux de vie attractifs et animés, réunissant l'ensemble des composantes urbaines et l'accès à des équipements ouverts à tous ;
- permettre l'accueil des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les établissements de hautes technologies ;
- définir une organisation et une morphologie urbaines en cohérence avec la mise en œuvre du campus urbain du sud du plateau de Saclay et en accord avec la commune ;
- intégrer les nouveaux programmes à l'existant dans un ensemble urbain cohérent et fonctionnel ;
- valoriser la qualité urbaine du quartier par une mobilité optimisée, qui repose sur un nouveau maillage hiérarchisé et un accès facilité aux transports en commun avec l'intégration du TCSP et l'accueil d'une gare du transport en commun du Grand Paris Express ;
- mettre en place une trame paysagère qui s'appuie sur les qualités de l'existant et de son environnement et qui s'articule avec une restructuration et un développement des espaces publics, à l'échelle des quartiers comme à celle de la frange sud du plateau de Saclay ;
- réaliser une opération exemplaire en termes de développement durable en gérant de manière collective et innovante les enjeux liés à l'énergie, la gestion des eaux pluviales.

Ces orientations générales se déclinent selon trois approches thématiques qui font l'objet des chapitres suivants.

Chaque thématique s'appuie sur des schémas qui localisent les grands principes des orientations d'aménagement.

La mixité fonctionnelle du projet

L'objectif du projet d'aménagement de Moulon est de rompre avec la logique de dispersion de l'urbanisation et d'isolement des établissements d'enseignement supérieur et des différentes entités urbaines pour créer de véritables pôles de vie et d'urbanité.

Il s'agit d'accueillir, en composant avec l'existant, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des activités économiques, des logements, des équipements et des services.

Cette mixité, qui s'apprécie à l'échelle de l'ensemble du projet de Moulon, est différenciée selon les secteurs (cf schéma de principe d'organisation urbaine).

- La mixité à dominante campus

Le cœur du projet, qui se développe sur les communes de Gif-sur-Yvette et d'Orsay, articulant quartiers de ville et campus, a une vocation mixte. Il est destiné à accueillir toutes les fonctions urbaines et les établissements d'enseignement supérieur.

- La mixité à dominante d'habitat

A l'ouest du quartier Joliot-Curie se constitue un lieu, propice à l'implantation de programmes de logements familiaux et d'étudiants accompagnés de commerces et d'équipements. Cette dominante d'habitat n'exclut pas la réalisation de programmes d'une autre nature, l'habitat restant une dominante.

- La mixité à dominante activités

Les espaces à l'est du Moulon, sur la commune d'Orsay autour du parc d'activités existant et en frange de la RN 118, sont propices à l'implantation d'activités économiques. Cette destination privilégiée n'exclut pas la réalisation également d'autres programmes.

- La dominante habitat dans un environnement paysager

Au sud du quartier de Moulon, sur la commune de Gif-sur-Yvette entre les quartiers Joliot-Curie et de l'Orme des Merisiers, un secteur s'inscrivant dans une continuité paysagère, a vocation à accueillir principalement des programmes de logements tout en organisant des perméabilités physiques entre la plaine des sports de Moulon et les coteaux boisés.

- L'habitat

A l'est du Moulon, sur la commune d'Orsay, le secteur d'habitat pavillonnaire existant est maintenu dans ses caractéristiques actuelles.

- La dominante activités

L'Orme des Merisiers, au sud-ouest de Moulon, sur la commune de Saint-Aubin, est un secteur aujourd'hui urbanisé sur lequel sont implantées des activités, notamment liées à la recherche (synchrotron, CEA). Ce secteur est amené à évoluer et à être progressivement renouvelé tout en conservant une vocation plus spécifiquement dédiée à l'accueil d'activités économiques et d'établissements de recherche, sans faire obstacle à l'implantation d'autres programmes dans une plus faible mesure.

- La dominante activités dans un environnement paysager

Au nord de la RD128 et le long de la RD306, sur la commune de Saint-Aubin, est localisé un secteur d'extension future de l'Orme des Merisiers. Ce secteur est voué à assurer une transition entre les terres agricoles expérimentales, la plaine des sports de Moulon et l'urbanisation de l'Orme des Merisiers.

Au nord du projet d'aménagement, un secteur est destiné à gérer une transition entre le cœur du quartier et le plateau agricole. Il s'agit de créer une urbanisation s'inscrivant dans le système de parcs à l'échelle de toute la frange sud de Palaiseau à Saclay, d'implanter des constructions préférentiellement à destination d'activités économiques, dans une composition à dominante paysagère qui préservera et mettra en valeur la rigole.

- La dominante équipement dans un environnement paysager

Elle concerne, la plaine des sports de Moulon et ses prolongements vers la RD306, les espaces au Nord du quartier suivant la rigole de Corbeville et le secteur d'Orsay entre la zone d'habitat résidentiel existante et les coteaux boisés.

Il s'agit de mettre en œuvre dans ces espaces un aménagement des lisières pour créer des continuités de paysage et soigner la transition des quartiers à la fois, au nord, avec l'agriculture, au sud avec les coteaux boisés. Ces espaces paysagers intermédiaires participent à l'insertion du projet d'aménagement dans le grand paysage. Ils ont vocation à accueillir des activités sportives, de loisirs, la gestion de l'eau, des circulations douces.

Au nord-ouest, sur les communes de Gif-sur-Yvette et de Saint-Aubin, ainsi qu'au sud de la route de la lisière, les aménagements devront permettre d'intégrer des zones humides.

- Les terres agricoles expérimentales

L'aménagement du quartier du Moulon intègre également des terres agricoles protégées au titre de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF). Ces terres, nécessaires à l'agriculture expérimentale, sont directement liées aux centres de recherche implantés au sein du projet d'aménagement de Moulon.

Les polarités

La mixité urbaine, à l'échelle du projet d'aménagement de Moulon, s'organise autour de quatre polarités, lieux d'intensité urbaine (cf schéma de principe d'organisation urbaine).

Ces polarités appellent une mixité des fonctions urbaines et une densité du bâti, facteurs de réussite de l'animation de lieux d'échanges.

Une polarité à l'échelle métropolitaine :

- au nord-est du quartier, au croisement des transports en commun (future gare du transport en commun du Grand Paris Express et station de TCSP) et des deux axes de mobilité, en connexion avec le futur ouvrage de franchissement de la RN 118. Ce lieu, qui constitue l'une des entrées du site de Moulon, doit devenir l'espace de plus grande intensité urbaine, marqué par : une diversité des fonctions à implanter ; la nature de certains équipements appelés à accueillir un public très large, à l'échelle de tout le campus mais également pour tous les publics de l'agglomération ; par une plus grande densité et par l'exigence d'une grande qualité architecturale.

Trois polarités de quartier sont identifiées :

- le quartier Joliot-Curie se déploie autour de la rue du même nom entre des établissements d'enseignement déjà existants comme l'IUT ou Supélec. Il accueillera en son cœur l'École Centrale et se prolongera jusqu'à la ferme du Moulon à l'ouest et, au nord, jusqu'à la nouvelle station du TCSP. Il offrira un cœur de quartier rassemblant habitat familial et étudiant, commerces et équipements articulant ville et campus ;
- dans le quartier du Belvédère, sur la commune d'Orsay, qui accueille principalement des programmes d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'une programmation mixte en lien avec le campus ;
- à l'Orme des Merisiers, autour d'une programmation essentiellement constituée d'activités économiques, scientifiques et de recherche.

Les espaces publics structurants

Les espaces publics structurants (cf schéma de principe d'organisation urbaine) ont des configurations, des dimensions et des rôles différents à l'échelle du Moulon et au-delà. Tous contribuent à la lisibilité et à l'organisation cohérente du Moulon, et garantissent une connexion physique et fonctionnelle entre les différents quartiers.

- L'espace public structurant est-ouest, situé au nord du quartier Joliot-Curie connecté au futur ouvrage traversant la RN118 et reliant le Moulon à Corbeville, porte le transport en commun en site propre et accueillera la future gare de métro dans sa partie Est. Il constitue l'un des maillons de la chaîne des lieux publics majeurs et marque l'appartenance du Moulon à l'ensemble plus vaste du campus urbain du sud plateau.
- A partir des qualités paysagères existantes, autour des anciens bâtiments du CNEF, un parc s'organise depuis l'espace public structurant est-ouest et le parvis de l'ENS Cachan jusqu'au carré des sciences qui relie Centrale et Supélec. Ce parc se prolonge par une grande prairie vers la lisière boisée. Ce parc comme les autres axes Nord-Sud qui se développent à partir de la trame urbaine, contribuent par leurs qualités paysagères et topographiques à la gestion des eaux.
- Le système de parcs au nord.
- La lisière pratiquée au sud destinée à accueillir des cheminements et une programmation récréative et sportive.
- Un vaste espace dédié aux pratiques sportives dans la plaine des sports de Moulon, maillon de la chaîne des espaces publics à l'échelle du campus urbain, constitue un élément des espaces publics structurants. Elle accueillera principalement une programmation sportive et de loisir.
- La rue Joliot-Curie, axe est-ouest, est structurant à l'échelle du quartier Joliot-Curie.

La diversité des morphologies et la hauteur des constructions

A l'échelle du projet, le parti d'aménagement vise à préserver de vastes espaces naturels en frange de l'urbanisation et à aménager des espaces ouverts généreux pour le sport ainsi que de vastes espaces publics et récréatifs. Il impose une nécessaire compacité des constructions dans des espaces ainsi limités.

L'orientation visant à créer une réelle urbanité à l'échelle du projet s'appuie non seulement sur la mixité des programmes mais également sur la diversité des morphologies, dans une cohérence d'ensemble.

La trame structurant l'aménagement du Moulon doit favoriser une diversité et une variété des constructions, tant dans leur conception architecturale que dans leur gabarit et leur typologie.

Dans les espaces destinés à accueillir l'urbanisation future du projet d'aménagement de Moulon et inscrits en zones UM au plan de zonage (à l'exception du quartier Joliot Curie, classé en zone UMG), les hauteurs et les gabarits des constructions sont fixés par le règlement par une norme maximale différente selon les secteurs. Il s'agit là de normes plafond communes qui doivent être travaillées à une échelle plus fine pour respecter le principe de diversité des morphologies.

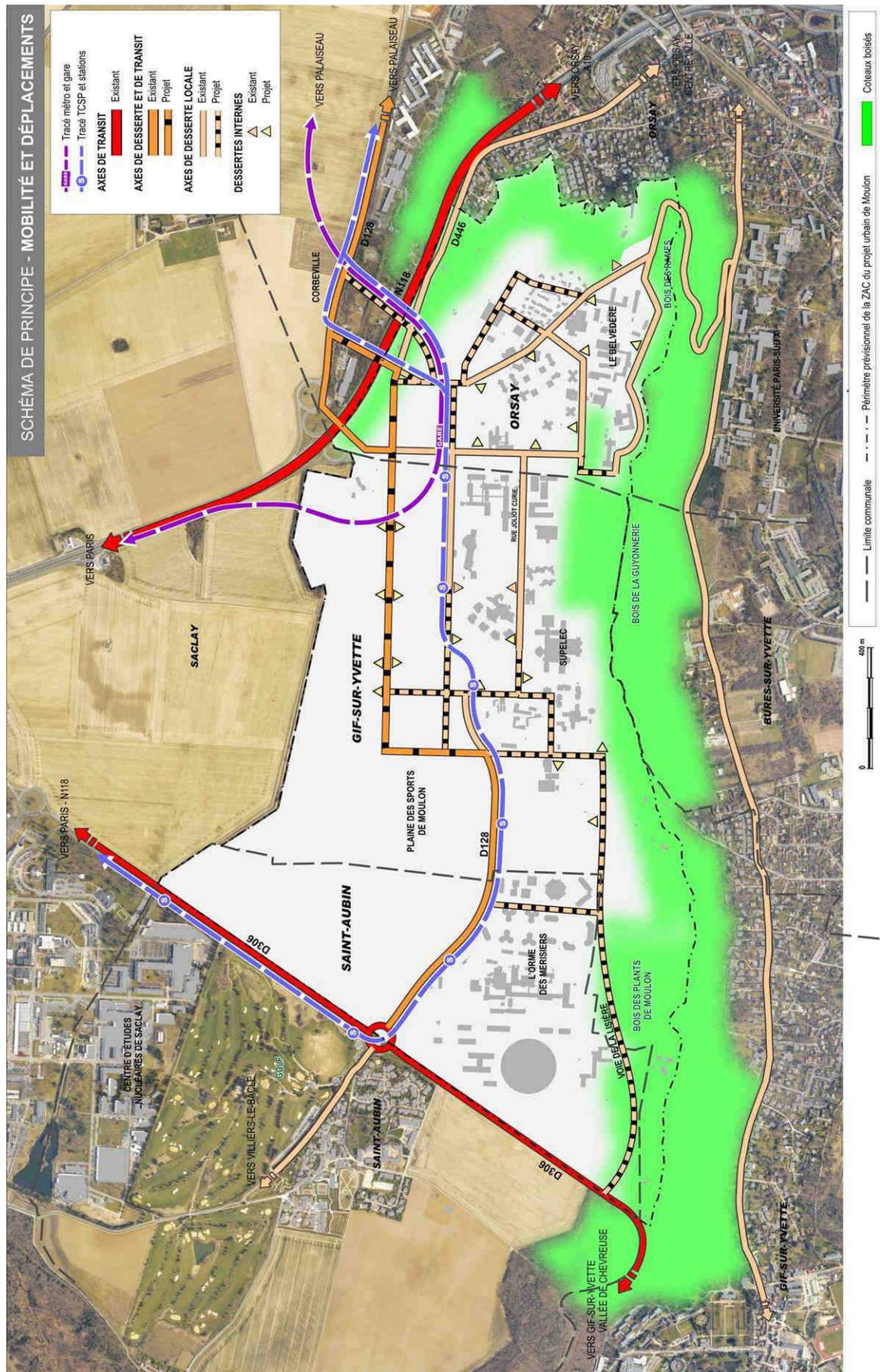
De façon générale, l'objectif dans les différents secteurs du projet est d'obtenir un épannelage varié des hauteurs des constructions afin d'éviter toute forme de monotonie en préservant une cohérence d'ensemble. A ce titre la volumétrie des constructions, et notamment leur hauteur, doit être modulée au regard du site et de l'environnement dans lesquels elles sont implantées. A l'échelle de la zone UM, le principe d'épannelage correspond à R+4 moyen.

Autour de la polarité métropolitaine, l'objectif sera de marquer l'identité et l'intensité urbaine.

Le principe d'implantation des constructions par rapport aux espaces ouverts au public est différent selon les espaces considérés :

- le long des voies et espaces publics, le principe d'une implantation des constructions à l'alignement le long de la voie doit être généralement retenu. Ce principe ne doit toutefois pas aboutir à la création d'un front bâti uniforme et continu. Une porosité et des perspectives vers les cœurs d'îlot doivent être recherchées. Un travail de séquences doit y être privilégié en lien avec les programmes accueillis ;
- le long de la voie de la lisière, le principe est une implantation en recul.

UNE QUALITE URBAINE FAVORISEE PAR UNE MOBILITE OPTIMISEE



L'organisation viaire

La conception du schéma viaire du projet d'aménagement de Moulon doit intégrer les infrastructures actuelles et anticiper la réalisation future de projets en cours d'étude et plus particulièrement la reconfiguration de l'échangeur de Corbeville et la création de deux nouveaux franchissements, plus au sud, de la RN118.

La maille générale de l'organisation du projet repose sur le principe selon lequel les axes orientés est-ouest sont préférentiellement les supports des circulations à l'échelle du campus urbain, les axes orientés nord-sud sont les supports du paysage, des modes doux et de la gestion de l'eau.

La hiérarchisation des voies circulées est retenue selon trois niveaux :

- les axes de transit de direction est-ouest, qui ont vocation à gérer les liaisons à l'échelle du plateau de Saclay. Il s'agit plus particulièrement de la RD128, dont le tracé est réaménagé ;
- les axes de desserte locale, qui assurent d'une part, les connexions entre les différents quartiers du sud du plateau et la vallée et, d'autre part, une cohérence structurelle du quartier, par exemple la prolongation de la voie du Belvédère vers le nord permettra une liaison du quartier en restructuration à la future gare du transport en commun du Grand Paris Express.

La création de la route de la lisière, au sud-ouest, permet d'offrir une entrée supplémentaire depuis la RD306 vers le quartier, sans capter les flux de transit ;

- les dessertes internes ont vocation à assurer une desserte intérieure du quartier. Elles sont principalement destinées à recevoir des circulations douces, même si la voiture y est présente pour permettre une desserte des immeubles et l'accès aux stationnements. Les parcours piétons doivent être également pensés dans leur vocation à relier facilement les stations du TCSP et la future gare du métro ainsi que les quartiers dans la vallée.

En complément, il s'agit de mettre en œuvre un réseau cyclable efficace et continu afin de rendre ce mode de déplacement attractif pour les trajets intra et inter-quartiers, et le rabattement vers un axe de transport en commun.

L'organisation hiérarchisée du maillage des quartiers doit permettre de privilégier les circulations douces, ce qui suppose une conception des espaces publics confortables et sécuritaires pour les piétons et les cyclistes avec des aménagements réservant une large place à ces modes de déplacement.

La valorisation des transports en commun

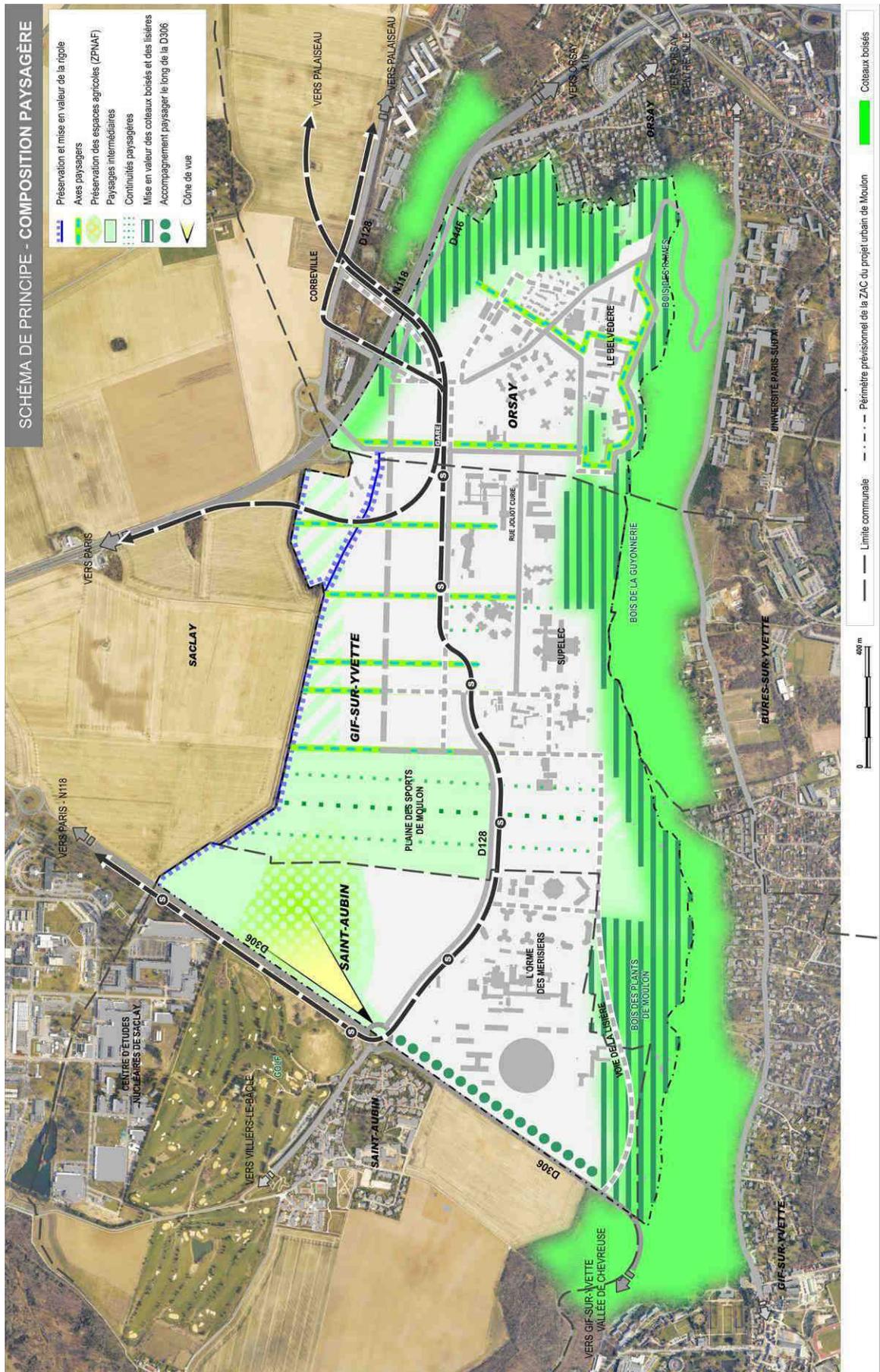
L'organisation du fonctionnement urbain du site de Moulon s'adosse à l'amélioration programmée de sa desserte par les transports en commun, avec la réalisation :

- dans un premier temps, du TCSP (transport en commun en site propre), accompagné par un réseau de bus offrant une desserte plus fine du quartier ;
- dans un second temps, du transport en commun du Grand Paris Express reliant Orly à Versailles, dont une gare est située au cœur des quartiers, entre Gif-sur-Yvette et Orsay.

Cette perspective permet d'organiser une gestion du stationnement qui vise à répondre aux besoins tout en limitant l'offre :

- en dimensionnant l'offre intégrée pour chaque construction ;
- en recherchant une offre de stationnement mutualisée, en dehors de l'habitat familial, pour répondre aux besoins complémentaires et ainsi optimiser l'occupation des places.

LA COMPOSITION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE



Le traitement des franges du projet

Le projet d'aménagement de Moulon s'inscrit à l'articulation de deux entités géographiques : les coteaux boisés au sud et à l'est, le plateau agricole au nord.

L'orientation est de préserver et d'amplifier cette situation géographique singulière.

La protection des coteaux boisés

- Au sud et à l'est, il s'agit de préserver et d'amplifier le caractère forestier des coteaux boisés. Cette mesure répond à la fois à des raisons écologiques (maintien d'une continuité écologique); permet la mise en œuvre de compensations ; concourt à l'insertion des infrastructures de transport et lutte contre les nuisances sonores engendrées par la RN 118.
- Au sud, il s'agit d'enrichir la lisière entre les espaces bâtis et le coteau boisé, de lui donner une qualité, dans le respect de la bande inconstructible de 50 mètres du SDRIF. Il s'agira de soigner la transition par la plantation de vergers et la création d'espaces de loisirs de plein air, par exemple.

La création de paysages intermédiaires

- Au nord, il s'agit de soigner la transition avec le vaste espace agricole protégé. La lisière sera aménagée de manière à pouvoir être parcourue (loisirs, cheminements etc). La rigole sera mise en valeur.

La lisière pourra être le lieu d'expression d'une forme d'ingénierie écologique au service des quartiers : gestion des terres, gestion des eaux pluviales (à l'échelle du plateau, protection contre le risque inondation).

La lisière peut être un lieu permettant plusieurs formes d'agriculture : aussi bien maraîchage, circuits courts, agriculture périurbaine que agriculture scientifique et terres expérimentales.

Le paysage au cœur du projet

Le cœur du quartier reçoit un traitement paysager en cohérence avec le grand paysage et l'aménagement de la lisière. Cela se traduit par la mise en valeur du coteau et par la conception d'un réseau de gestion des eaux pluviales qui se connecte à la rigole et qui la met en valeur.

Dans le cœur des quartiers, la préservation et la valorisation des espaces paysagers existants sont recherchées, notamment autour de la ferme de Moulon et des anciens bâtiments du CNEF.

La gestion de l'eau et de l'énergie

La gestion de l'eau est organisée et assurée à plusieurs échelles, celle du quartier, du terrain ou d'un ensemble de terrains (mutualisation) et de la construction.

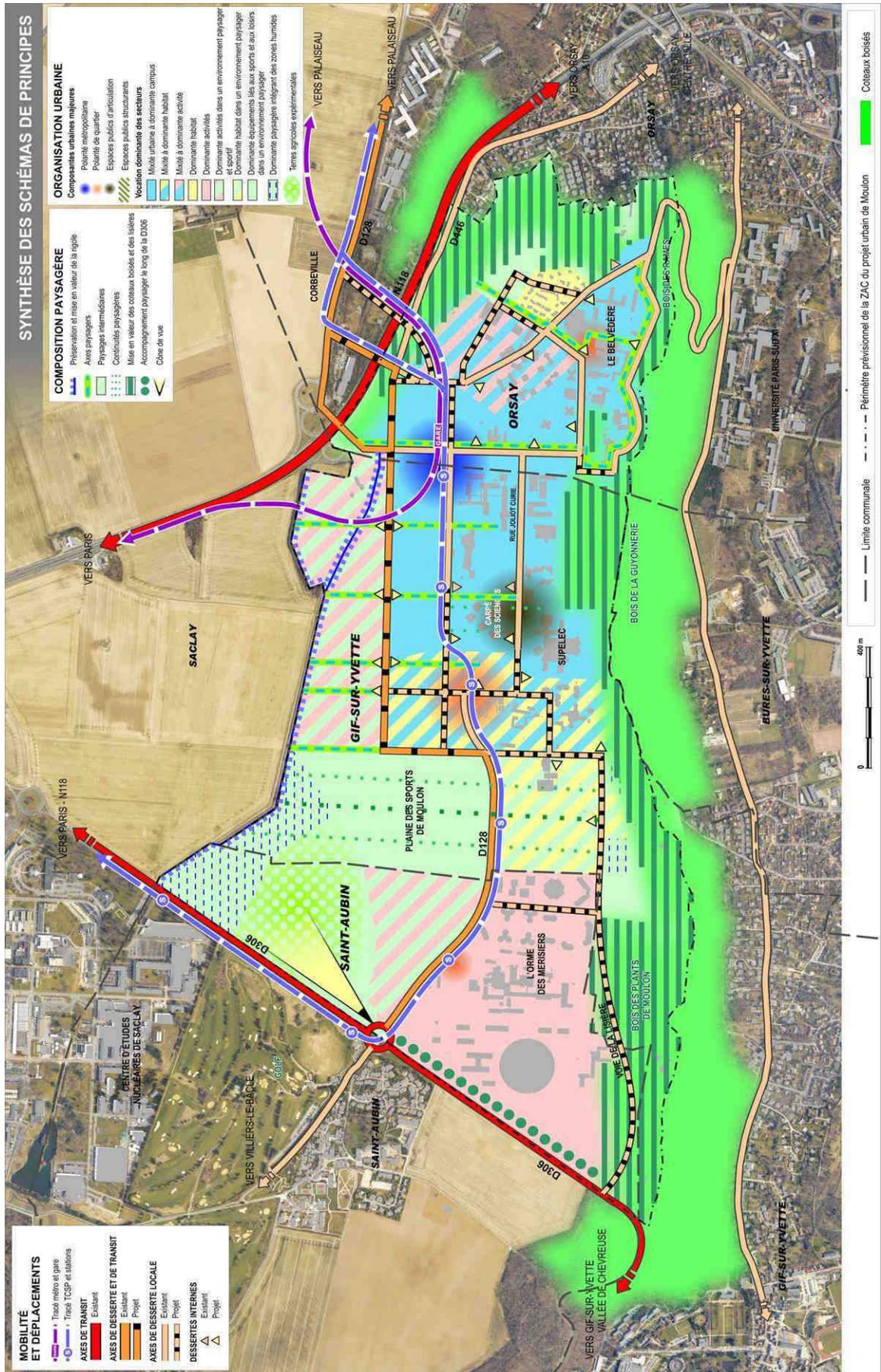
Les principes de gestion de l'eau à respecter sont les suivants :

- réguler les pluies sur le quartier ;
- limiter le ruissellement ;
- favoriser la captation douce des eaux pluviales ;
- mutualiser les moyens de rétention d'eau entre les terrains limitrophes ;
- stocker les eaux pluviales en toiture, à l'air libre par une gestion intégrée aux futurs espaces verts publics paysagers ou minéraux ;
- favoriser la mise en place de solutions naturelles d'épuration des eaux pluviales ;
- favoriser la réutilisation des eaux pluviales, notamment pour l'arrosage des espaces verts.

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre sur le site, le projet prévoit :

- l'intégration et le développement d'énergies renouvelables pour alimenter une grande partie des constructions ;
- la limitation de l'usage de la voiture grâce à un réseau performant de transports en commun et de circulations douces (piétons, vélos) ;
- une conception des constructions devant privilégier une faible consommation d'énergie.

SCHEMA DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS



LES ORIENTATIONS A L'ECHELLE DE SAINT-AUBIN

Les orientations définies à l'échelle du projet d'aménagement de Moulon concernent la commune de Saint-Aubin uniquement sur la partie de son territoire.

Pour une meilleure lisibilité de la partie du territoire communal de Saint-Aubin concernée, le schéma de synthèse des orientations est reproduit ci-après.

